

Régimes de pension

Communiqué législatif

Numéro 8
Quatrième trimestre 2002

Préparé par : l'unité des Pensions et Placements du
Secteur de l'Actuariat



Assomption Vie
Au cœur de votre avenir

Marc Robichaud
Directeur,
Pensions et Placements

Yves Thériault,
Directeur associé
Pensions et Placements

Rita Poirier
Adjointe administrative

Angela Roy
Adjointe administrative

Les régimes de pension pour les employés et employées

Ces communiqués ont pour objectif de vous tenir au courant des plus récentes modifications législatives régissant les régimes de pension et divers aspects du fonctionnement de votre régime. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'information et de communication d'Assomption Vie à l'intention des employeurs, des membres des comités de retraite et des employés participant à votre régime de pension.

Dans le présent numéro, nous discuterons de l'impact du rendement des marchés boursiers sur un régime à prestations définies (PD) ou sur un régime à cotisations définies (CD). Dans les prochains numéros nous élaborerons davantage sur certaines modalités associées aux régimes de pension.

Nous vous encourageons à transmettre une copie de ces communiqués à vos employés.

Régime à prestations définies :

En 2001, pour la première fois en 20 ans, les contributions nettes (moins les retraits et les frais) n'ont pas réussi à augmenter la valeur des caisses de retraite en raison du rendement négatif des actifs. Toutes les caisses de retraite traversent des moments difficiles – les marchés boursiers n'en ont épargné aucune.

Au Canada en 1998, les régimes de pension à prestations définies étaient capitalisés en moyenne à 99 %, par rapport à 85 % en 1994, principalement en raison des très fortes performances des marchés à cette époque.

Les régimes de pension ont profité de la situation en utilisant principalement les surplus ou, du moins, les excédents d'intérêts pour améliorer les bénéfices des participants actifs, indexer les rentes des participants à la retraite et modifier les hypothèses actuarielles afin d'améliorer la capitalisation et d'augmenter la sécurité. De plus, certains employeurs ont même pu se prévaloir d'un congé total ou partiel de contribution tout en gardant stable le niveau de cotisation des employés.

Au Canada, on s'attend, du point de vue statistique, à ce que les régimes de pension ne soient capitalisés qu'autour de 92 % en date du 31 décembre 2001 en raison de la récente performance des marchés.

Il en découle un gel immédiat mais temporaire de toute autre amélioration des bénéfices des participants actifs et indexation ad hoc des rentes des retraités. En outre, plusieurs employeurs qui avaient prévu un congé partiel ou total de contribution ont cessé de se prévaloir de ce droit, même si cela s'avérait encore possible d'après la dernière évaluation actuarielle de leur régime déposé auprès des autorités législatives.

En fait, étant donné le contexte économique qui a débuté en 2000 et qui se poursuit en 2002, les administrateurs de régimes prennent les mesures préventives suivantes. Ils évaluent les engagements actuariels annuellement plutôt qu'aux trois ans. Cette décision tombe sous le sens, car une seule année de rendement faible ou fort peut avoir des répercussions marquées sur le niveau de capitalisation et la contribution de l'employeur. Il faut reconnaître qu'un régime de pension doit être perçu comme un programme à long terme.

Depuis la dernière année, les caisses de retraite évitent des changements dramatiques de gestionnaires, car cela aurait peu d'effet sauf une cristallisation des pertes. Les caisses diversifient plutôt leur gestion non seulement entre gestionnaires, mais selon les styles et les catégories d'actifs qui constituent la politique de placement. Cette tendance se dessine et devrait même devenir la norme dans la majorité des caisses d'ici douze mois. Une telle diversification mène à une bonne corrélation entre gestionnaires si l'on combine les différents styles de gestion, soit de croissance et de valeur, et si l'on tient compte des catégories d'actifs qui constituent la politique de placement par l'introduction des placements alternatifs. Cette approche aidera les caisses de retraite à s'immuniser contre les prochains cycles économiques.

En conclusion, ce dernier cycle économique s'est révélé fort nuisible pour les caisses de retraite qui n'étaient pas à l'abri des soubresauts boursiers à l'échelle mondiale. Toutefois, certains ajustements immédiats, tels que le gel des améliorations, la diversification dans la gestion des actifs et une injection de contributions, permettra, dans un premier temps, de compenser en partie le manque à gagner découlant des rendements négatifs et de stabiliser le taux de capitalisation contre toute autre chute. Dans un deuxième temps, ces démarches favoriseront l'implantation d'améliorations souhaitées par les participants du régime en prévision du prochain cycle économique de croissance.

Modifications législatives

La modification suivante touchera, à compter du 1^{er} janvier 2003, tous les régimes de pension enregistrés en vertu de la Loi sur les prestations de pension du Nouveau-Brunswick, tant ceux à prestations définies qu'à contributions définies.

L'acquisition totale des contributions de l'employeur versées depuis le 1^{er} janvier 1992 et l'immobilisation complète de la valeur accumulée des contributions des membres et de celles de l'employeur versées depuis cette date prend effet dès le premier des deux événements suivants :

- a) *L'atteinte de cinq (5) années complètes de service continu;*
- b) *L'atteinte de vingt-quatre (24) mois de participation à compter du 1^{er} janvier 2001.*

Régimes à cotisations définies

Les membres des régimes à cotisations définies subissent un sort jamais connu auparavant. De par la nature même de ces régimes, c'est le membre qui assume tout le risque relié aux fluctuations des marchés financiers. En effet, de 1990 à 1999, le S&P/TSX, au Canada, et le S&P, aux États-Unis, ont affiché un rendement annuel moyen de 10,6 % et de 20,8 % respectivement. Ces indices démontrent tous deux un rendement annuel moyen de -21,6 % pour la période du 1^{er} octobre 2000 au 30 septembre 2002. L'augmentation considérable du nombre de ce type de régime dans les années 1990 et des rendements supérieurs à leur moyenne historique ont donné aux membres de ces régimes l'impression que le climat boursier demeurerait au beau fixe sans périodes d'ennuagement. Les rendements négatifs des marchés financiers en 2001 et 2002 à ce jour sèment la confusion, voire la panique, chez les membres et les poussent à se poser des questions. Après tout, ils ont vu leurs épargnes diminuer de façon substantielle. Certains sont même forcés de repousser leur retraite ou de la prendre à revenu réduit.

En conclusion, l'industrie signale que les membres de ces régimes réagissent à l'état actuel des marchés financiers, ce qui est une grave erreur, car l'objectif d'un régime de pension ne peut qu'être à long terme.